



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### Internet

Question écrite n° 32470

### Texte de la question

M. Christian Estrosi appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la protection des mineurs et de la dignité humaine dans les services audiovisuels et d'information. La Commission européenne a en effet adopté un nouveau rapport d'évaluation de la recommandation du Conseil européen datant de septembre 1998 qui révèle un niveau élevé de violence dans certains médias. Les nouvelles technologies en ligne (communications par téléphonie mobile ou par large bande, jeux en ligne et espaces de dialogue sur Internet, etc.) sont en particulier exposées à certaines dérives. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer de quelle manière il entend suivre les recommandations de la Commission afin d'améliorer la protection des mineurs et de la dignité humaine dans le secteur de la radiodiffusion et de l'Internet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32470

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 janvier 2004, page 589

**Question retirée le :** 5 juillet 2005 (Fin de mandat)